

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

11^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 14 OCTOBRE 1893. VOL. XXII, No 15.

SOMMAIRE :

I Vingt-unième dimanche après la Pentecôte. — II Lettre Encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII sur le Rosaire de Marie (suite). — III Procès intenté à Mgr l'archevêque de Montréal. — IV Excellence du Rosaire. — V Léon XIII. — VI Lord et Lady Aberdeen à l'Hôpital-Général de Québec. — VII Les Congrégations enseignantes et le brevet de capacité. — VIII Chronique diocésaine. — IX Nouvelles diverses. — X Aux prières.

VINGT-UNIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Le royaume du ciel est semblable à un roi qui fait rendre compte à ses serviteurs. » (S. Matth., XVIII).

I. Le roi figuré dans cette parabole, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Sauveur du monde, fils de Dieu et fils de David ; celui dont parlait le prophète quand il a dit que le divin Messie serait établi roi dans Sion. Ses serviteurs sur la terre, ce sont tous les enfants des hommes ; tous lui doivent la vie ; par conséquent, tous auront à lui rendre compte de l'usage qu'ils en auront fait. Quelle est la conscience qui envisagerait sans crainte le jour du rendement des comptes ? Les saints eux-mêmes en éprouvaient de l'effroi. La vue de notre pauvreté, de nos péchés, de nos infidélités, nous jetterait dans le désespoir, si nous ne possédions l'espérance chrétienne. Nous ne pouvons que répéter avec David : « Seigneur, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur, puisque nul mortel ne sera trouvé juste devant vous. »

II. Les dix mille talents dont le serviteur était redevable à son roi représentent l'immense dette de l'homme. Mais les cent deniers qui étaient dus à ce même serviteur nous font compren-

dre qu'il n'y a aucune proportion entre ce que les hommes se doivent les uns aux autres, et ce qu'ils doivent à Dieu. Quand nous examinons sérieusement notre dette, nous reconnaissons que, n'ayant rien de nous-mêmes, nous devons au Seigneur tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons.

Encore faut-il décompter les biens dont nous sommes privés par notre faute. Que de grâces perdues, que d'inspirations négligées ! Combien de sacrements sont restés inutiles et stériles ! Que de lumières se sont éteintes ! Que de manquements, que d'ingratitude !

Ce coup d'œil nous aidera à pressentir l'énormité de notre dette et à prendre les moyens de nous en acquitter.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
N. T. S. P. LEON XIII
SUR LE ROSAIRE DE MARIE

(Suite).

Dès que ces exemples de vertu, de la modestie et de l'humilité, de l'acceptation du travail et de la bienveillance envers le prochain, de la prévenance dans ces petits services qui sont de la vie quotidienne, seront profondément inscrits et enracinés dans les âmes, aussitôt on verra se produire en elles cette conversion de pensées et de mœurs si ardemment souhaitée. Alors, le travail, au lieu de paraître à chacun méprisable et pénible, deviendra plutôt agréable et doux, et, fécondé par la paix de l'âme, le sentiment du devoir donnera de nouvelles forces pour bien agir. Par là, les mœurs s'adouciront de toutes parts : la vie domestique ne sera plus qu'amour et délices ; les rapports avec le prochain présenteront plus d'égards et de charité sincère. Toutes ces vertus, si de chaque homme elles s'étendaient aux familles, aux cités, à tous les peuples de l'univers, afin de conformer leur vie à ces préceptes, il est facile de voir quels avantages il en résulterait pour la chose publique.

Un autre mal très funeste et que nous ne saurions trop déplorer, parce que chaque jour il pénètre les esprits plus profondément et d'une façon plus nuisible, c'est qu'on se refuse à souffrir, qu'on

repousse avec violence tout ce qui semble pénible et contraire à nos goûts.

La plupart des hommes, en effet, au lieu de considérer, ainsi qu'il le faudrait, la tranquillité et la liberté des âmes comme la récompense préparée à ceux qui se sont acquittés du grand devoir de la vie, sans se laisser vaincre par les dangers ou par les travaux, se forgent l'idée chimérique d'un état d'où serait écarté tout objet désagréable, où l'on jouirait en abondance de tous les biens que cette vie peut procurer. Un désir si violent et si effréné d'une existence heureuse est une source d'affaiblissement pour les âmes ; si elles ne tombent pas tout à fait, elles sont néanmoins énervées, de sorte qu'elles fuient lâchement les maux de la vie et se laissent misérablement abattre.

Dans ce péril encore, il est permis, (tant est grande l'autorité de l'exemple), d'attendre du Rosaire de la Sainte Vierge un grand secours pour raffermir les cœurs : et c'est ce qui arrivera si, dès la plus tendre enfance et plus tard d'une façon assidue, on se donne à une contemplation silencieuse et douce des *mystères* appelés *douloureux*. En effet, par eux, nous voyons que Jésus-Christ, *auteur et consommateur de notre foi*, a commencé d'agir et d'enseigner, afin que nous cherchions en lui les exemples de ce qu'il faut apprendre au genre humain sur le support des travaux et des douleurs ; et cela de telle sorte qu'il a pris sur lui, avec une forte volonté, le poids de tout ce qu'il y avait de plus difficile à porter. Nous le voyons accablé de tristesse, à ce point que le sang coulait en sueur de tous ses membres. Nous le voyons enchaîné comme un voleur, subissant le jugement des méchants, assailli de cruels outrages et inculpé de faux crimes. Nous le voyons flagellé, couronné d'épines, attaché à la croix, jugé indigne de vivre longtemps et digne de périr au milieu des clameurs de la foule.

A tout cela nous ajoutons la méditation des douleurs de sa Très Sainte Mère, dont un glaive tranchant n'a pas seulement effleuré le cœur, mais l'a transpercé de part en part, afin qu'elle devint et méritât d'être appelée la Mère des Douleurs.

Quiconque contempera fréquemment, non pas seulement des yeux du corps, mais par la pensée et la méditation, d'aussi grands exemples de force et de vertu, comment ne brûlerait-il pas du désir de les imiter ? Que la terre se montre à lui couverte de ses malédictions et ne produisant que des ronces et des épines ; que son âme soit oppressée de peines et d'angoisses, son corps miné

par les maladies ; il n'y aura pas de souffrance lui venant soit de la méchancelé des hommes, soit de la colère des démons, pas d'adversité soit privée soit publique, dont sa patience ne finira par triompher. D'où le proverbe : *facere et pati fortia christianum est*, « agir et souffrir c'est le propre du chrétien, » car quiconque veut avoir droit à ce nom, ne saurait se dispenser de suivre Jésus patient.

Mais quand Nous parlons de patience, Nous n'entendons nullement cette vaine ostentation d'une âme endurcie à la douleur, ce qui fut le propre de certains philosophes de l'antiquité ; mais bien cette patience qui prend modèle sur Celui qui *proposito sibi gaudio sustinuit crucem confusione contempta*, « qui au lieu de la joie qu'on lui proposait a souffert la croix en méprisant la confusion ; » Nous entendons cette patience, qui, après avoir demandé à Dieu le secours de sa grâce, ne récuse aucune souffrance, mais s'en réjouit, et quelle qu'elle soit, la considère comme un gain. L'Eglise catholique a toujours eu et compte présentement, et en tous lieux, d'illustres disciples de cette doctrine, des hommes et de pieuses femmes de tout rang, qui, pour marcher sur les traces du Seigneur, supportent avec courage et en esprit de religion toutes sortes d'injures et d'amertumes en redisant plus encore par leurs actes qu'en paroles avec l'apôtre saint Thomas : *Eamus et nos et moriamur cum eo*, « Allons nous aussi et mourons avec lui. » — Plaise à Dieu de multiplier de plus en plus ces exemples d'in-signie constance ! Ils sont un soutien pour la société civile, et pour l'Eglise, une gloire et une vertu.

Le troisième genre de maux auxquels il faut porter remède, est particulièrement propre aux hommes de notre temps. Ceux, en effet, des siècles antérieurs, alors même qu'ils aimaient parfois plus passionnément les choses de la terre, n'avaient pas cependant un dédain absolu pour les choses célestes ; ainsi à entendre les sages d'entre les païens eux-mêmes, cette vie leur apparaissait comme une hôtellerie et une maison de passage, plutôt que comme une demeure fixe et durable.

Les hommes de nos jours, au contraire, quoique nourris de christianisme, poursuivent de telle sorte les biens périssables de la vie présente, qu'ils voudraient non seulement oublier, mais par un excès d'avilissement, effacer même le souvenir d'une patrie meilleure dans l'éternelle béatitude, comme si saint Paul nous avait avertis en vain que nous n'avons pas ici de demeure per-

manente, mais que nous cherchons une habitation future : *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus* (1). Que si l'on scrute quelles sont les causes de cette aberration, la première qui se présente, c'est la persuasion d'un grand nombre, que la préoccupation des choses futures éteint l'amour de la patrie terrestre et tourne au détriment de la prospérité de l'Etat : calomnie odieuse et insensée. Et de fait les biens que nous espérons ne sont pas de nature à absorber la pensée des hommes jusqu'à les détourner du soin des choses présentes. Jésus-Christ lui-même, en nous recommandant de chercher tout d'abord le royaume de Dieu, a insinué par là même que cela ne devait point nous faire négliger tout le reste.

L'usage, en effet, des biens présents et la jouissance honnête qui s'y attache quand la vertu y trouve un stimulant ou une récompense ; comme aussi les décors et les embellissements de la cité terrestre, quand on y voit une image des splendeurs et des magnificences de la cité céleste, n'offrent rien de contraire à la raison humaine ou aux conseils divins ; car Dieu est auteur à la fois de la nature et de la grâce, et il n'a pas voulu que l'une nuise à l'autre, ni qu'elles se combattent mutuellement, mais qu'unies par une fraternelle alliance, elles nous conduisent toutes les deux plus aisément à cette immortelle béatitude pour laquelle, hommes mortels, nous sommes venus en ce monde. Cependant les voluptueux et les amateurs d'eux-mêmes, ceux dont les pensées se perdent dans les choses basses et périssables au point qu'il leur devient impossible de s'élever plus haut, ceux-là plutôt que de sentir naître en eux, par la jouissance des créatures visibles, le désir des biens invisibles et éternels, perdent complètement de vue l'éternité elle-même, et tombent jusqu'au dernier degré de la plus infime abjection. Aussi bien, Dieu ne saurait-il infliger à l'homme une punition plus terrible qu'en le laissant de la sorte oublier les biens supérieurs pour passer sa vie dans la jouissance des basses voluptés.

Or, à un danger pareil ne sera certainement jamais exposé le chrétien qui, le pieux rosaire à la main, en méditera souvent les mystères glorieux. De ces mystères, en effet, jaillit une lumière qui nous découvre ces célestes trésors et beautés, que notre œil corporel ne saurait atteindre ; mais que nous savons par la foi être préparés à ceux qui aiment Dieu. (A suivre).

(1) Hébr. XIII, 14.

PROCES INTENTE A MGR L'ARCHEVEQUE de Montréal

JUGEMENT DE SON HONNEUR LE JUGE L. O. LORANGER RENVOYANT LA
MOTION DE LA DEMANDERESSE POUR RÈGLE
CONTRE LE DEFENDEUR

« La Cour, ayant entendu les parties sur le mérite de la motion de la Demanderesse, pour qu'un ordre émane, enjoignant au Défendeur de comparaître devant cette Cour, pour compléter son interrogatoire sur faits et articles, examiné la procédure et délibéré :

Attendu que le Défendeur, assigné à répondre aux interrogatoires sur faits et articles qui lui avaient été signifiés, a comparu au greffe de cette Cour et a répondu aux questions écrites dont il avait eu préalablement communication, mais a décliné par l'entremise de son avocat, de répondre aux questions supplémentaires qui lui ont été posées, et s'est retiré de la salle ;

Attendu que la Demanderesse soutient que le Défendeur s'est ainsi retiré sans droit, son interrogatoire n'étant pas encore terminé ; que cette conduite rend illusoires les règles de la procédure et constitue un mépris de Cour ; que l'objection qui a été faite à la question posée au Défendeur, tout irrégulière et illégale qu'elle fût, n'avait pas été décidée ; que l'interrogatoire est encore ouvert, et qu'il n'était pas au pouvoir du Défendeur d'y mettre fin avant que cette objection eût été décidée ; et la Demanderesse ajoute que le Défendeur n'a pas reconnu ses réponses ;

Attendu que le point en litige repose uniquement sur une question de procédure, la Demanderesse soutenant, que le Défendeur assigné à répondre aux *questions écrites annexées à l'ordre de comparution et à tous interrogatoires qui lui seront légalement posés* était obligé de répondre aux questions supplémentaires qui lui ont été soumises, le Défendeur de son côté répondant qu'ayant été assigné à répondre au greffe de la Cour et non pas *viva voce* devant le tribunal, il n'avait à répondre qu'aux questions écrites qui lui avaient été signifiées ;

Considérant qu'aux termes des articles 222 et 226 C. P. C. il peut être enjoint à la partie examinée sur faits et articles de comparaître devant le tribunal ou au greffe pour répondre aux interro.

gatoires qui lui seront soumis ; qu'elle peut aussi être assignée à venir répondre de vive voix, Cour tenante ; mais que dans aucun cas, il n'est loisible à la partie adverse de lui poser d'elle-même d'autres questions que les questions écrites qui lui ont été préalablement signifiées avec l'ordre de comparution ; que le Juge seul a le pouvoir de poser des questions supplémentaires suivant qu'il juge à propos de le faire, mais qu'en pratique il n'exerce ce droit que sur la suggestion de la partie qui a provoqué l'interrogatoire, pour compléter ou expliquer des réponses insuffisantes ou obscures ;

Considérant que le Défendeur s'est conformé à l'ordre de la Cour en répondant aux interrogatoires qui lui ont été signifiés, et n'était pas tenu de se soumettre à l'interrogatoire additionnel que la Demanderesse a voulu lui faire subir ;

Considérant que la présence de l'avocat du Défendeur et son intervention pour s'opposer à l'interrogatoire supplémentaire de la Demanderesse, était autorisée et p... mise sous les circonstances, cet interrogatoire étant illégal et contraire aux règles de la procédure ;

Considérant que la motion de la Demanderesse est mal fondée, la renvoie avec dépens.

Montréal, 5 octobre 1893.

EXCELLENCE DU ROSAIRE

Uniquement fondée tout d'abord sur les prières dont il se compose, prières dont nous avons fait voir la noblesse, la grandeur et la sainteté, l'excellence du Rosaire a été, dans la suite des temps, rendue plus manifeste encore par une disposition nouvelle et toute spéciale, qui lui venait du ciel.

En effet, quand saint Dominique, au milieu d'une éblouissante lumière, reçut le Rosaire des mains de la très sainte Vierge, l'usage de réciter une longue série d'Ave Maria, en se servant de grains enfilés pour en marquer le nombre, était déjà connu depuis longtemps dans l'Eglise.

Cette méthode d'oraison avait été inaugurée par les solitaires de la Palestine et s'était perpétuée de génération en génération à travers bien des siècles.

Mais Marie tenait à rendre plus sensible et plus éclatante l'excellence d'une pratique chère à son cœur et à celui de Dieu.

Elle voulut la perfectionner elle-même.

Et dans ce but, elle inspira à saint Dominique de diviser en quinze dizaines les cent cinquante Ave Maria du « psautier des laïques » ou du Rosaire. La sainte Vierge insista surtout sur l'importance de distribuer aussi en quinze tableaux, appelés mystères, les actes les plus touchants de sa propre vie et de celle de Jésus, pour les offrir, ces tableaux, un à un, après chaque dizaine d'Ave Maria, à la pieuse et compatissante contemplation des fidèles.

Organisation féconde, qui mêlait ensemble, en les fortifiant l'une par l'autre, la prière vocale et la prière mentale.

Simple et merveilleuse méthode, qui devenait pour tous une école de méditation et de salut. Car, aux âmes vulgaires, comme à l'âme la plus cultivée, elle permet, cette méthode, de contracter, sans efforts, la sublime habitude de prier et de vivre en union avec Jésus et Marie, en union avec la famille entière des saints du ciel et de la terre. Notre-Dame du Rosaire, en effet, le jour même, où elle s'est plu à perfectionner cette dévotion, avait laissé l'ordre à son serviteur de l'instituer en confrérie spirituelle.

Dans le Rosaire ainsi divinement organisé, quelle excellence ! Quels délices attraits, quelles leçons et quels drames émouvants !

Dix Ave Maria, avec l'archange incliné devant Marie ; dix Ave Maria, avec Elisabeth saluant sa cousine ; dix Ave Maria, avec les bergers et les Mages prosternés au pied de la crèche ; dix Ave Maria, avec le vieillard Siméon entonnant son dernier cantique ; dix Ave Maria en union de joie avec Marie retrouvant son Jésus.

O David ! O prophète inspiré ! Laisse reposer ta harpe, suspends-la aux branches des saules. Mon âme, ravie longtemps par la musique de tes chants divins, veut se complaire aujourd'hui dans la céleste et profonde harmonie du psautier de Notre-Dame.

Ces cinq mystères que l'on médite pendant le premier des trois chapelets dont se compose la couronne de la très sainte Vierge, sont appelés mystères joyeux.

Hélas ! Il n'y a pas de joie sans douleur. La rose croît au milieu des épines. C'est notre partage. Il faut passer par le creuset des souffrances pour être glorifié. Le Sauveur en a donné l'exemple : il a souffert, il est mort avant que de ressusciter et de monter au ciel.

Le Rosaire nous le fait suivre partout ce Dieu souffrant !

En compagnie de sa mère, on recueille les gouttes de sueur

de Jésus au Jardin de l'Agonie ; son sang rejaillit jusque sur nous au jour de la flagellation ; on souffre de ses douleurs à son couronnement d'épines ; on lui aide à porter sa croix sur la route du Calvaire et sur la lugubre montagne, encore à côté de sa mère, on reçoit son dernier soupir.....

Mais avec le troisième et dernier chapelet, tout change !

Après le martyre, le triomphe. Après les mystères douloureux, les mystères glorieux.

Jésus a brisé les liens de la mort, Il sort vivant du tombeau ; Il apparaît, plein de gloire, sur le Mont des Oliviers, au jour de l'ascension, et dans le Cénacle, quand l'Esprit-Saint se repose sur la tête des disciples réunis ; enfin, les yeux fixés au ciel, il nous est donné d'assister à l'Assomption de la sainte Vierge ainsi qu'à son très glorieux couronnement.

Tel est le Rosaire !!

Léon XIII a cent fois raison de le dire : c'est un remède à tous les maux.

Les mystères joyeux de Bethléem et de Nazareth sont là pour jeter des reflets de noblesse et de bonheur sur la vie simple et laborieuse des pauvres.

Les mystères douloureux de la Passion et du Golgotha, pour répandre un baume consolateur et fortifiant sur toutes les souffrances et toutes les faiblesses humaines.

Les mystères glorieux de la Résurrection et de l'éternelle béatitude, pour jeter un « sursum corda » à tant d'âmes rabaisées par le sensualisme et le culte de la matière.

C'est aussi une arme pour tous les combats.

Ennemis de l'Eglise, ennemis de la société, ennemis de l'âme, ennemis du dehors, ennemis du dedans, rien ne lui résiste.

Le chrétien, avec son Rosaire, participe, dans une certaine mesure, à la vie contemplative, vie toute de quiétude et de sérénité, parce qu'elle s'écoule doucement dans une incessante méditation, dans une prière sans fin.

Le chrétien avec son rosaire, c'est avant tout, le fier soldat avec son drapeau.

Il saura mourir, si Dieu le veut ; se rendre, jamais !

LEON XIII

Notre grand Pape est arrivé à sa quatre-vingt-troisième année. Il disait dernièrement à son médecin :

« — Me voici bien vieux, dites-moi franchement combien de temps je puis vivre encore ? »

« — Très Saint Père, s'il n'arrive pas d'accident fâcheux vous pouvez certainement vivre encore cinq ans. »

« — Cinq ans ! répondit Léon XIII. Bravo ! Cela me mènera à quatre-vingt-huit ans ; c'est précisément l'âge auquel un bon Père capucin m'a prédit autrefois que je devais mourir. »

Et il semblait penser : En cinq ans, que de choses je puis faire encore pour le bien de l'Eglise !

i

LORD ET LADY ABERDEEN

A L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

Son Excellence le Gouverneur-Général et Lady Aberdeen ont visité, la semaine dernière, l'hôpital général de Québec. Mgr Marois leur a souhaité la bienvenue au nom de Son Eminence le cardinal Taschereau, et l'un des pensionnaires, un aveugle, leur présenta une adresse dont les distingués visiteurs parurent fort touchés.

Dans sa réponse, Lord Aberdeen commenta cette belle parole : « L'amour de l'humanité conduit à l'amour de Dieu. »

Puis, Son Excellence et Lady Aberdeen suivirent la supérieure et ses assistantes à travers le cloître. Ils voulurent tout voir : les salles des malades, la pharmacie, le réfectoire, les humbles et austères cellules, le noviciat et la chapelle.

Cette visite a inspiré au *Currier du Canada* les réflexions suivantes que nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs :

« Que de glorieux et touchants souvenirs, que de dates mémorables, que d'émouvantes réminiscences des jours anciens se pressent dans l'esprit lorsque l'on parcourt ces vieux monastères, témoins des siècles passés, et gardiens des traditions antiques au milieu des agitations du siècle présent. Les missionnaires récollets, Mg de Saint-Vallier, Louis XIV, le grand siècle et le grand roi, madame de Maintenon, les batailles des Plaines d'Abraham et de Ste-Foye, le cloître envahi par le tumulte des armes, Wolfe,

Montcalm, Vaudreuil, tous ces noms, toutes ces gloires, toutes ces vicissitudes, toutes ces scènes disparues assiègent en foule la mémoire et viennent parler à l'intelligence et au cœur.

Mais à toutes ces sources d'émotion, il s'en ajoutait une nouvelle, mercredi dernier. C'était l'admirable spectacle de ces deux grands de la terre, un pair éminent du Royaume britannique, représentant de l'autorité impériale, une comtesse portant l'un des plus beaux noms de l'Angleterre et de l'Écosse, mais au front de laquelle brille une couronne de vertus plus éclatante que la couronne comtale, c'était, disons-nous, l'admirable spectacle de ces deux nobles époux se courbant au chevet des malades, des infirmes, de ces pauvres déshérités de la terre, leur adressant de douces paroles, leur témoignant la plus touchante affection.

En contemplant cette scène attendrissante, qui remuait jusqu'aux larmes plus d'un de ses heureux témoins, la magnifique parole de Bossuet nous venait à l'esprit : « Loin de nous les héros sans humanité, ils pourront forcer notre admiration mais ils n'auront pas les cœurs. » Mercredi, lord et lady Aberdeen, dans la salle des malades de l'Hôpital-Général, ont conquis l'admiration et les cœurs. »

LES CONGREGATIONS ENSEIGNANTES

Et le brevet de capacité

C'est sous ce titre que M. P. Chapais a réuni en brochure les articles publiés dans le *Courrier du Canada* sur cette importante question du brevet de capacité.

Nous tenons à accuser réception de cette brochure qui répond, ce nous semble, avec une modération et un tact parfait à de nombreux commentaires « inexacts et injustes, » pour nous servir des expressions mêmes de M. Chapais.

Il est indispensable que la vérité reprenne ses droits et se dégage des sophismes dangereux qui, sur ce point extrêmement simple, ont cherché à entraîner l'opinion publique, très facile à passionner à l'égard de tout ce qui touche à l'instruction publique en notre pays.

Or, les raisons données par M. Chapais sont si clairement déduites, ses raisonnements si serrés et si convaincants qu'on est tout surpris, en achevant la lecture de ces articles, de voir comment le vote si correct du Conseil de l'Instruction publique, à propos des brevets, de capacité a pu donner lieu à tant de polémiques et soulever tant d'orages.

Quel est le but, en effet, poursuivi par un certain nombre de membres laïques du Conseil ?

Ce but est d'imposer aux instituteurs et institutrices appartenant aux congrégations religieuses, à tout prêtre, ministre, ecclésiastique l'obligation d'obtenir, pour enseigner dans une école académique, modèle ou élémentaire subventionnée par le gouvernement un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel cette personne est appelée à enseigner.

Présentée sous cette forme, sans explication complémentaire, cette motion paraît, au premier abord, très naturelle.

Mais on oublie deux conditions essentielles et que M. T. Chapais fait ressortir avec beaucoup de force :

« 1^o Le brevet de capacité est une garantie des connaissances exigées de tout professeur. Or, cette garantie, le membre d'une communauté religieuse aux fins d'instruction, le prêtre, l'ecclésiastique l'ont suffisamment donné par l'achèvement de leur cours d'études préparatoires, par le long travail du noviciat, par la direction et la culture spéciale imposée au religieux et à la religieuse, destinées à l'enseignement, par les examens réclamés du prêtre, de l'ecclésiastique à la fin de ses cours, examens bien plus complets, bien plus sérieux que ceux donnant lieu à l'obtention du brevet de capacité.

« 2^o Ce système des *équivalances*, reconnu par la loi canadienne, est conforme à la justice et à la saine raison. C'est celui que la loi sur l'instruction publique de 1850, en France, avait proclamé aux applaudissements non seulement des catholiques comme Montalembert, de Falloux, Mgr Parisi, M. l'abbé Dupanloup qui n'était pas encore évêque, mais aussi des universitaires comme Thiers, Cousin, Saint-Marc-Girardin, etc. »

M. Chapais a eu grandement raison de citer l'exemple fourni par la France en cette question, car cet exemple doit être médité, puisque la motion dont il s'agit s'est malheureusement inspirée des doctrines funestes qui ont si injustement, en dépit des droits sacrés du père de famille, condamné l'enseignement congréganiste et sécularisé toutes les écoles de l'Etat.

C'est là le point important que M. Chapais éclaire d'une vive lumière par des citations irréfutables et que le défaut d'espace ne nous permet de reproduire que très sommairement. Que pourraient répondre, en effet, les partisans de la motion soumise au Conseil de l'Instruction publique à ces paroles de M. Thiers : « quel mal y aurait-il donc à ce que la loi dise : le membre de la communauté religieuse, précisément à cause du caractère

« dont il est revêtu, m'inspire une telle confiance, que je le dis-
 « pense de certaines justifications que j'impose au candidat laïque
 « lequel m'est entièrement inconnu, et dont rien, sans ces épreuves
 « que je lui prescris, ne me garantit la moralité et le savoir ? »

Et encore comment réfuteraient-ils l'argument de M. Bengnot, rapporteur de la loi devant l'assemblée législative en France, quand, répondant à l'accusation de privilège, il disait :

« Le principe de l'égalité républicaine prescrivait de ne pas
 « exiger deux brevets de capacité d'une institutrice religieuse,
 « quand on n'en exige qu'un d'une institutrice laïque. Les lettres
 « d'obédience sont de véritables brevets de capacité délivrés par
 « les supérieurs, après trois ou quatre ans de postulat et de noviciat
 « à la suite d'épreuves bien autrement sérieuses qu'un simple examen
 « passé devant une commission choisie au hasard..... »

N'est-ce pas un universitaire distingué M. St-Marc-Grandin qui ajoutait en traitant cette question :

« Les noviciats des communautés étant de véritables écoles
 « normales, il est réellement satisfait aux conditions du droit
 « commun par la justification de la lettre d'obédience. »

On sait que la lettre d'obédience est le certificat de stage, de noviciat, et d'examen délivré en France par la communauté à tout membre destiné à l'enseignement.

Aujourd'hui, il est vrai, l'Etat ne reconnaît plus la valeur de ce certificat. Mais quelle est la conséquence d'un tel état de choses si contraire à la liberté et à la justice ? — Les contribuables l'ont appris aux dépens de leur bourse, les catholiques, hélas, au détriment, pour un grand nombre d'entre eux, de leur foi religieuse.

Est-ce là le système que l'on voudrait voir inaugurer au Canada ? Assurément non, mais quand on aura ébranlé les assises sur lesquelles repose l'instruction publique en notre pays, qui peut prévoir les conséquences néfastes de ces prétendues réformes, condamnées par la raison et la justice ?

M. T. Chapais a fait une œuvre utile en signalant ce danger et en combattant la motion proposée au Conseil de l'Instruction publique. Il a continué son œuvre en permettant à tous, par la publication de sa brochure, de rectifier des appréciations erronées et inexacts.

CHRONIQUE DIOCESAINE

****** Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. F. Baillargé, curé de St-Patrice de Rawdon ;
- M. E. J. Brien, vicaire à St-Bernard de Lacolle ;
- M. J. B. Beauchemin, vicaire à St-Antoine de Longueuil ;
- M. François Labonté, vicaire à St-Patrice de Rawdon ;
- M. Gédéon Plouffe, vicaire à St-Thomas de Joliette.

****** Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal hono-rait de sa présence, dimanche dernier, la Congrégation des hommes de Ville-Marie. Avant la messe dite par Monseigneur, une adresse lui a été présentée par le zélé directeur de la Congrégation, M. l'abbé Marre, à laquelle Sa Grandeur a répondu en signalant le bien réalisé, au profit des âmes, par les associations pieuses, et en engageant les membres à se montrer toujours respectueux observateurs de leur règlement et dignes serviteurs de la très sainte Vierge.

****** Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, dimanche dernier, dans l'après-midi, a eu lieu en la nouvelle cathédrale, la bénédiction des trois statues données par de généreux curés du diocèse de Montréal. Monseigneur l'archevêque a présidé cette cérémonie, qui a été précédée d'un sermon de M. le Chanoine Bruchési. Plus de deux mille personnes y assistaient. A l'orgue il y a eu de la très belle musique sous la direction du maître de chapelle, M. Couture. On a pu voir, dans cette circonstance, combien l'acoustique du vaste temple sera favorable au chant comme à la prédication.

Monseigneur l'archevêque de Montréal s'est rendu lundi dernier à Berthier, afin de bénir la nouvelle sucrerie que l'on vient de mettre en activité. Cet établissement procurera à cette région une prospérité agricole dont bénéficieront nos populations rurales. Aussi a-t-on fait à Monseigneur l'archevêque une réception pleine de sympathie, d'enthousiasme et de respectueuse vénération.

****** Monseigneur l'archevêque de Montréal est parti hier pour se rendre à Brooklyn (E. U.) Sa Grandeur doit assister à la consécration de l'église Ste-Agnès de cette ville. Cette cérémonie réunit un grand nombre de prélats au nombre desquels nous citons Mgr Satolli, délégué du Souverain Pontife, archevêque de Lépante, et Mgr Gross, archevêque de Portland, Oregon, qui prononcera le sermon de circonstance.

Mgr Fabre va consacrer un des autels de cette église.

****** M. l'abbé Palin d'Abonville, après un séjour de deux mois au Canada, est parti samedi dernier de New-York pour Rome, où il va reprendre ses fonctions de supérieur du Collège Canadien.

****** Mgr Bégin, coadjuteur de S. E. le cardinal Taschereau, est arrivé lundi dernier à Montréal et en est parti le lendemain

pour Chicago où il doit visiter l'Exposition Colombienne. Sa Grandeur est accompagnée de M. l'abbé Garneau, son secrétaire.

* * A l'asile Bethléem, dont l'orphelinat est sous la direction des sœurs Grises, a eu lieu lundi dernier, un dîner de charité offert par les dames patronesses au profit de cette bonne œuvre. Le succès a été complet et plus de 400 personnes ont répondu à l'appel des généreuses organisatrices de ce banquet, qui constitue pour l'orphelinat une précieuse ressource.

* * M. L. J. Guyon, vicaire forain et curé de St-Eustache doit célébrer ses noces d'or sacerdotales le 19 de ce mois. Mgr l'archevêque de Montréal assistera aux fêtes qui seront données par les paroissiens de St-Eustache.

Tous les membres du clergé sont très cordialement invités. Un train special partira de la gare Dalhousie pour St-Eustache jeudi matin, à 7 heures et demie.

Nous prions le vénérable pasteur de recevoir l'expression de nos vœux et de nos félicitations à l'occasion de cet heureux anniversaire.

NOUVELLES DIVERSES

* * Le Pape a fait don à la régente d'Espagne d'un palais située au centre de Rome et qui a coûté au Pape un million, pour y installer le collège ecclésiastique espagnol destiné à prendre un grand développement.

* * Voici le texte de la résolution votée par le congrès des catholiques allemands réunis à Wurzburg en faveur du pouvoir temporel du Pape.

« Le droit *imprescriptible* du Saint-Siège à l'indépendance territoriale et à la souveraineté est revendiqué énergiquement et intégralement par les catholiques de l'Allemagne, spécialement au point de vue de la situation incontestable et légitime que la Papauté occupe dans le monde. »

La cause de béatification du modeste curé d'Ars suit son cours et ne semble pas éloignée d'aboutir. Après la mort du cardinal Zigliara, ponent de cette cause, ce rôle a été dévolu au cardinal vicaire, Mgr Parrochi, qui, assure-t-on, avait le exprimé desir d'en être chargé. On ne saurait douter qu'il pousse activement le procès; ce qu'on en peut déjà savoir, c'est d'un travail important, qui le concernait, vient d'être terminé, et que les mesures décisives sont arrêtées en principe. La première congrégation dite antipréparatoire, et qui d'ordinaire fait prévoir une heureuse issue, aura lieu probablement au mois de janvier ou de février.

* * L'épidémie du suicide sévit plus que jamais à Paris. L'Univers, pour une seule journée, a fait le relevé suivant :

« Rue Véron, un employé de commerce s'est coupé la gorge avec un rasoir ; une jeune couturière s'est tiré un coup de revol-

ver dans la tempe, au bois de Boulogne ; légèrement blessée, elle eut le triste courage de rentrer à Paris en longeant les quais et de se précipiter à la Seine près du pont des Saints-Pères. Une autre jeune fille, rue de Calais, s'est frappée à la poitrine avec un couteau catalan ; un garçon laitier de dix-neuf ans, Delépine, s'est tué d'un coup de revolver au cœur, parce qu'il ne pouvait épouser la femme qu'il aimait. A Auteuil, une dame Caisin, âgée de cinquante-deux ans, s'est jetés sous un train ; une sage-femme, Mme Chauvenet, s'est également suicidée, avenue de Boulogne.

« Nous en omettons ! Les drames sanglants ne sont pas moins nombreux : c'est un marchand de quatre-saisons qui étouffe la femme avec laquelle il vivait ; un porteur aux Halles qui blesse mortellement sa belle-sœur en voulant tuer sa femme ; à Noailles, une vieille femme est assassinée ; à Lyon, une ouvrière jette un flacon de vitriol au visage d'un jeune homme qui l'a délaissée.

« Voilà le bilan d'une journée, incomplet sans doute. Certains journaux nous expliquent cette épidémie de crimes et de suicides par la chaleur qui règne en ce moment. Nous croyons, nous, que la cause de ce fait doit être recherchée plus haut, qu'elle est surtout morale et que le nombre des drames de toutes sortes diminuera le jour où le crucifix reprendra sa place dans les écoles, le prêtre dans la société. »

AUX PRIERES

Sr Marguerite du Sacré-Cœur, née Rose de Lima Laporte, des sœurs de la Providence, Montréal.

Sœur Mathilde Thériault, des Sœurs Grises de Montréal.

Georgiana Foucher, née Hénault, Montréal.

L. J. O. Hétu, Notaire, Montréal.

Cécilia Charlebois, Montréal.

Mme Veuve Guillaume Nantel, née Adelaïde Desjardins, St-Jérôme.

EXPOSITION DE CHICAGO

Maison de pension pour ecclésiastiques

Pendant le temps de l'Exposition

Tenue par Mme F. Leblanc, 41, rue Sibley, à quelques pas de l'église des Canadiens.

Cette maison est recommandée par le Rév. M. Bergeron, curé de Notre-Dame. Prix très modérés.

On s'empressera de fournir tous les renseignements qui seront demandés.

S'adresser à Mme F. Leblanc 41 rue Sibley, Chicago Ill.